

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ATHENÉE GEMINI - Part I

(ISIN : FR0013216819)

OPCVM soumis au droit français géré par DELUBAC ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : DELUBAC ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.delubac-am.fr

Devise du produit : EUR

Contact : Appelez le 01 44 95 37 87 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de DELUBAC ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. DELUBAC ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production : 01/04/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : ATHENEE GEMINI (ici, « l'OPCVM » ou « le FCP » ou « l'OPC ») est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée : L'OPC a été créé le 15/12/2016 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Delubac Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion est la recherche, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, d'une performance annuelle nette de frais, supérieure de 2% à celle de l'Ester capitalisé. L'OPCVM n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un élément de comparaison a posteriori. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indice de référence.

La stratégie d'investissement repose en premier lieu sur une large diversification : investissement sur des indices plutôt que sur des titres spécifiques, diversification géographique, ainsi qu'entre les différentes primes de risque des marchés financiers (principalement marchés actions).

L'univers d'investissement de l'OPCVM est principalement constitué par des ETF (Exchange Traded Funds) sur actions et/ou obligations listés sur les principaux marchés mondiaux. L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts et actions d'ETF. L'OPCVM pourra être investi géographiquement sur tous les marchés. Les OPC pourront le cas échéant, être gérés par la Société de Gestion ou une société liée.

L'univers d'investissement du Fonds est donc prioritairement constitué d'ETF (« Exchange Traded Funds ») dont l'objectif est de répliquer précisément la performance de leur indice de référence au meilleur coût. La société de gestion privilégie les fonds indiciels cotés en continu, dont la négociation sur un marché organisé et réglementé est liquide, et dont le fonctionnement est totalement transparent.

L'univers peut également inclure tous actifs sous-jacents offrant un rendement espéré positif sur l'horizon d'investissement, ou susceptibles d'améliorer le profil de risque du portefeuille du fait de leur faible corrélation avec les autres classes d'actifs.

Dans ce cadre général, l'équipe de gestion cherche à réaliser une surperformance en ajustant à court terme les allocations sur les différents supports, de manière systématique sur la base de modèles quantitatifs.

Compte-tenu de son univers d'investissement, le fonds ne promeut pas de critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance au sein de sa gestion.

Sélection tactique des supports d'investissement : Mensuellement, ou aussi souvent que les marchés le requièrent, l'équipe de gestion vérifie l'adéquation de l'univers d'investissement avec ses anticipations à horizon 6 à 24 mois.

L'équipe procède à une analyse prospective du contexte économique et monétaire, à l'évaluation du sentiment sur les différents marchés, et détermine ainsi ses convictions pour les différents segments d'actifs.

Au niveau du Fonds, ces prévisions seront prises en compte, tout en laissant à l'algorithme quantitatif une importante latitude pour déterminer les allocations :

- Tout d'abord l'équipe de gestion prend soin d'inclure dans l'univers d'investissement les supports nécessaires pour couvrir les segments identifiés comme prioritaires,
- Les prévisions pourront également être utilisées comme valeurs de paramétrage de l'algorithme.

La procédure de sélection des ETF prend notamment en compte : l'adéquation de l'indice de référence avec l'objectif recherché par l'équipe de gestion ; une analyse de sa liquidité ; ses frais de gestion réels ; son comportement historique par rapport à l'indice de référence.

Gestion algorithmique au jour le jour : Les allocations entre les différents supports d'investissement sélectionnés pourront être ajustées quotidiennement, dans les limites des fourchettes d'exposition, suivant les recommandations d'un algorithme d'investissement propriétaire. L'algorithme cherche à prévoir les rendements à court terme des différents supports.

Dans ce cadre, les facteurs explicatifs des rendements futurs pourront inclure : les ratios de valorisation ou rendements attendus théoriques ; l'évolution des indicateurs macro-économiques ; les historiques de cours et indicateurs techniques de suivi ou retournement de tendance ; l'évaluation du degré d'aversion au risque ; les effets de saisonnalité ; l'évaluation fine des relations de dépendance statistique entre actifs ; des données dites alternatives.

Sur la base de ces prédictions, et des corrélations estimées entre les différents actifs, l'algorithme détermine alors le portefeuille optimal afin de maximiser en continu le rendement attendu ajusté du risque. Pour ce faire le système fait appel à un modèle de construction de portefeuille propriétaire.

Chaque évaluation quotidienne pourra donc déclencher des arbitrages, lorsque les allocations recommandées par l'algorithme divergeront significativement des expositions actuelles du Fonds.

Investisseurs de détail visés : Le FCP est ouvert à tout souscripteur. Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance. Ce produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.delubac-am.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : DELUBAC ASSET MANAGEMENT - Service Clients - 10 Rue Roquépine - 75008 Paris.

Autres informations :

Indicateur de référence : Ester capitalisé, calculé coupons nets réinvestis (code Bloomberg : OISESTR Index) + 2%.

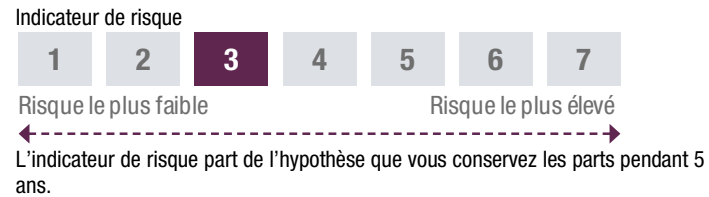
Affectation des revenus : Capitalisation et/ou distribution et/ou report de ses revenus et plus-values réalisées.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour (J) de bourse ouvert à

Paris avant 12H auprès du dépositaire : CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour. Les règlements afférents aux souscriptions et aux rachats interviennent le troisième jour de bourse ouvert suivant (J+3), sauf circonstances exceptionnelles

Fréquence de valorisation : La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



⚠ Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
- **Risque lié au recours à des dérivés :** le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.
- **Garantie :** Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans*
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	5 519€ -44,80%	7 596€ -5,40%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	8 654€ -13,50%	9 119€ -1,80%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	10 146€ 1,50%	10 427€ 0,8%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	11 543€ 15,40%	10 908€ 1,80%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020, intermédiaire entre décembre 2015 et janvier 2021 et favorable entre novembre 2016 et novembre 2021.

Que se passe-t-il si DELUBAC ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans*
Coûts totaux	149€	747€
Incidence des coûts**	1,50%	1,40% chaque année

* Période de détention recommandée

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,20% avant déduction des coûts et de 0,80% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0€
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0€

Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 an
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,02% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	102€
Coûts de transaction	0,24% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24€

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 an
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Max 10% TTC au-delà de ESTER capitalisé +2% de performance annuelle. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	22€

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société DELUBAC ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société DELUBAC ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société DELUBAC ASSET MANAGEMENT, par courriel (Conformite@delubac-am.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (DELUBAC ASSET MANAGEMENT – à l'attention de la direction risques et conformité – DELUBAC ASSET MANAGEMENT - Service Clients – 10 Rue Roquépine - 75008 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.delubac-am.fr.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.delubac-am.fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.delubac-am.fr

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de DELUBAC ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de DELUBAC ASSET MANAGEMENT (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Classification SFRD : article 6

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.